

Compte-rendu de l'audience DEC 6 juin 2023

Présent es :

Pour le SNES-FSU: Corinne Baffert, François Lecointe, Olivier Moine

Pour le rectorat :

Secrétaire générale d'académie Jannick Chrétien, Directrice de cabinet adjointe Stéphanie Carneiro, Cheffe de division Laurence Giry, Cheffe de bureau dec 1 – baccalauréat général Karima Bouharizi

Nous faisons remonter les demandes et revendications des collègues pour l'amélioration de leur condition de travail. Certains points relèvent du ministère :

- La nécessité de repenser entièrement le programme de Première et les épreuves écrites et orales de l'EAF.
- Une meilleure reconnaissance indemnitaire des interrogations orales: le calcul doit se faire sur la base du temps réel de travail (accueil, remplissage des bordereaux, prestation orale) et non uniquement sur la durée de la prestation du candidat, car cela occasionne un déficit de rémunération d'un tiers à chaque heure.
- L'application du principe de la pondération aux heures de français dispensées en Seconde, étant donné que l'examen a lieu de manière anticipée à la fin de la Première, et non en Terminale.

La Secrétaire générale d'académie dit qu'ils seront transmis.

Nous abordons une série de question sur l'organisation dans l'académie.

Un calendrier général des examens et de leur organisation est-il disponible ?

Il est en annexe dans le vademecum envoyé au chef de centre.

Est-il possible de nous le communiquer ?

Cela sera fait.

A propos des oraux des EAF, est-il possible de mettre en place un calendrier qui fractionne la période, par exemple en débutant en milieu de semaine (un mercredi ou un jeudi) afin de bénéficier de la coupure du week-end ?



Et un maintien de 6 jours maximum d'interrogations?

C'est déjà le cas cette année, les oraux sont le jeudi et vendredi, lundi et mardi, jeudi et vendredi.

 Des convocations envoyées fin mai au plus tard en vue de permettre des réajustements dans l'organisation et la répartition des missions ?

Ils essayent d'envoyer le plus en amont possible, entre 3 et 4 semaines cette année.

- Un équilibre des missions de correction (BTS, HLP, GO et EAF) pour éviter les surconvocations ?
- 11 candidats maximum par journée d'oral ?

Le vivier des jurys des oraux est très tendu du fait du choix académique de ne pas les convoquer pour les écrits. Les jury des oraux ne sont pas convoqués pour les écrits d'EAF ni pour le Grand Oral, ni les épreuves du second groupe. Le nombre de candidats par jour a été abaissé de 14 à 13 cette année mais c'est vraiment très compliqué. Les agrégé·es de lettres en collège ont été convoqué·es.

- Comment éviter les doubles convocations EAF et DNB ?
- La DEC peut-elle éditer les convocations des jurys du DNB? Cela simplifierait la gestion et enclencherait la mise en paiement des indemnités d'examens pour le DNB qui n'ont pas de raison de ne pas être payés.

Non, la convocation au DNB est faite par le chef d'établissement. Ils n'ont pas la main. Mais un courrier est envoyé à tous les CdE de collège pour décharger de cours et de surveillance du DNB les collègues d'EAF.

• Des stagiaires alternants ont été convoqués dont certains non-admissibles au CAPES !? Ils ne doivent pas normalement avoir de classe à examens.

Ce sont des contractuels, ils peuvent réglementairement être jury même si cela semble paradoxal. Ce sont les contraintes sur le vivier qui conduisent à solliciter tout le monde. 5 admissibles ont vu leur convocation levée pour leur permettre de préparer les épreuves d'admission.

 Des récapitulatifs remis aux examinateurs au cours de la 2e semaine de juin, soit avant l'épreuve écrite, pour leur permettre de préparer les oraux dans de bonnes conditions?

Nous expliquons que ce sont les profs qui font les préparatifs et remettent en 3 exemplaires les listes. Pourquoi attendre aussi longtemps pour les transmettre alors que tout est déjà prêt bien en amont ?

Ils vont se pencher sur la question. Cette année ils seront remis le 8 juin.



La prise en compte des temps partiels?

Ils ne sont pas pris en compte car ce n'est pas visible dans Imagin, il faut faire modifier le logiciel, c'est pas gagné!

 Des personnels pour accueillir et guider les candidats à l'oral et des salles de préparation dédiées et gérées par d'autres personnels que les examinateurs, pour permettre aux interrogateurs de se concentrer sur leurs missions d'évaluation et d'aller aux toilettes notamment ? Une mise en loge comme le grand oral ?

Cela implique une grosse organisation au niveau des centres d'examen. L'expérience de la mise en loge du Grand Oral peut servir. Ils vont creuser l'idée pour élaborer une organisation avec les chefs de centre.

 Des consignes officielles claires en direction de l'ensemble des chefs de centres pour l'uniformisation des procédures d'examens. Il leur incombera de répartir les tiers-temps équitablement entre les interrogateurs, d'organiser les horaires de passage des candidats prenant en compte les pauses et les tiers-temps et la responsabilité de vérifier les ordinateurs et/ou leur mise à disposition pour les élèves bénéficiant d'adaptations lors des examens au début de chaque demi-journée.

Ils ne peuvent pas tout écrire, les chefs de centre doivent pouvoir adapter en fonction de leurs contraintes locales. D'autre part les tiers-temps ne sont pas visible dans l'application de gestion Cyclade. Cette année un gros travail a été fait « à la main » pour équilibrer les journées.

 Des minima d'accueil des jurys : dans certains centres il n'est même pas mis à disposition d'eau!

Ce n'est pas comme ça partout. Ils ne peuvent pas tout écrire parce qu'il y a des quelques dysfonctionnement. Sous-entendu les collègues doivent s'imposer.

 Des convocations plus proches des domiciles pour éviter le surcroît de fatigue et les risques liés au trajet. Une revalorisation des frais de déplacement s'impose prenant en compte la réalité des contraintes de transport et l'inflation.

C'est déjà le cas, le logiciel permet de faire au plus près mais cela nécessite aussi une connaissance précise du terrain, comme prendre en compte le tour du lac d'Annecy!

 Les collègues de STS doivent parfois se rendrent très loin de leur domicile pour les examens et les consignes pour l'hébergement ne sont pas claires. Est-il possible de complèter l'information ?

Ils répondent et renseignent tous les collègues qui les contactent.



 Une décharge du nombre de candidats ou une rémunération spécifique pour le collègue coordonnateur ?

Les coordonnateurs des Épreuves de spécialité vont être rémunérés en IMP (*et pour les EAF ??*). Il est très compliqué avec l'application de faire des tailles de lot variable pour les coordo ou les temps partiels. Le lot est de 92 copies cette année.

GRAND ORAL

Des convocations de réserve au GO sur 6 jours ?

Beaucoup de jury à remplacer souvent au dernier moment. Ils ne seront pas sollicités plus de 3 jours.

 Les professeurs documentalistes ont beaucoup de travail en juin et aimeraient être moins sollicité es ?

Leur participation est réglementaire au GO.

• Réduire à 2 jours au lieu de 3 ?

L'application d'affectation aux jurys est organisée avec des blocs de 3 jours.

Ils doivent parfois assurer leur service hebdomadaire complet en plus.

Si il y a des chefs d'établissement qui bloquent, ils leur feront passer le message que l'intégration des profs doc dans le Grand Oral nécessitent des aménagements de leur service.